

Nouvelles du personnel

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **24 (1873)**

Heft 8

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Dommmages causés par les phénomènes naturels et les incendies.
La neige humide qui est tombée en gros flocons l'automne dernier, et qui dans quelques endroits a été suivie d'un vent violent a causé de grands dommages dans des peuplements d'âges divers ; en outre les pluies continuelles ont tellement amolli le sol qu'il s'est produit beaucoup d'éboulements même dans les forêts.

La tempête du 2 décembre a surtout fait du mal dans les vallées de Bregaglia et de Misocco.

Les insectes n'ont pas causé de dommages importants, et il n'y a pas eu d'incendies dans les forêts.

Le rapport se termine par la mention d'un fait qui mérite qu'on s'en occupe, c'est que depuis quelques années le canton n'a point d'élèves forestiers, ni à l'école polytechnique fédérale, ni dans une institution étrangère. Le rapport indique comme cause l'insuffisance du traitement des forestiers, et il propose d'augmenter celui des forestiers de district.

Nous donnerons encore comme offrant quelque intérêt le tableau des dépenses forestières pendant l'année 1872, en rappelant que le canton des Grisons n'a point de forêts domaniales

1) Traitements et journées	fr. 21392. 55
2) Instruments et outils	" 78. 80
3) Frais de bureau	" 220. 32
4) Achats de semences données gratis	" 1489. 90
6) Subsidés pour le traitements des forestiers communaux	" 6650. —
6) Cours de sylviculture	" 1505. 95
7) Dépenses accidentelles	" 136. 95

Nouvelles du personnel.

St. Gallen. Mr. *Zollikofer*, adjoint forestier de la ville de St. Gall a été nommé conseiller d'état, et il a été chargé du département des travaux publics et par conséquent de ce qui concerne l'économie forestière, qui est aussi sous la surveillance de ce département. Mr. *Eg. de Tschudi* le remplace comme adjoint forestier.

Mr. Keel inspecteur général des forêts a donné sa démission. On a appelé à sa place Mr. Coaz, inspecteur général des forêts à Coire.

Mr. Hagmann, inspecteur forestier à Lichtensteig a demandé sa démission, en exprimant le voeu que sa place soit donnée à son fils, Mr. G. Hagmann. Le gouvernement a accepté la démission et a nommé le fils inspecteur forestier du Toggenbourg, de Gaster etc. La place d'inspecteur forestier du district de l'Oberland est mise au concours.

Programme *)

pour la

Réunion de la société des forestiers Suisses.

les 2, 3, et 4 Sept. 1878.

Lundi le 1 Sept.

5 heures de l'après-midi: Réception des membres présents dans la grande salle de la maison de ville.

Le soir: Réunion libre à la Couronne.

Mardi le 2 Sept.

6 heures du matin: Excursion dans les forêts au dessus de Locarno.

2 heures de l'après-midi: Excursion dans la contrée de Centovalli et Onsernone.

Le soir: Réunion libre à l'Hôtel Suisse.

Mecredi le 3 Sept.

7 heures du matin: Réunion dans la grande salle de la maison de ville.

Discours d'ouverture et communications diverses par le président.

TRACTANDA.

1. Rapport du comité permanent, de la commission pour

*) N. B. Quoique ce programme ne puisse paraître ici à temps pour la réunion de Locarno. nous le publions pour qu'il ne manque pas à la collection.